

M. McIlraith: Nous fournissons un organisme qu'ils peuvent utiliser, à leur gré, pour leurs achats publics au Canada. Mais il y a, cela va de soi, d'autres mesures de protection quant au paiement.

M. Thatcher: Je ne puis comprendre la nécessité de cette ligne de conduite. Pourquoi constituer une société capable de jouer un rôle important dans le commerce canadien et ne pas s'en servir de façon utile? N'est-ce pas gêner le travail de la société que de lui dire qu'elle ne peut prendre aucune disposition sauf à la requête d'une société privée? Une telle société ne peut donner satisfaction à la population. Je ne sais d'ailleurs comment je pourrais en persuader le ministre du Commerce. Qu'il se reporte à l'époque où il était jeune, en bonne santé et robuste, il y a trente ans. Je me demande s'il aurait eu beaucoup de satisfaction, il y a trente ans, à embrasser une jolie blonde à travers une glace. Je ne crois pas qu'il en aurait retiré beaucoup de satisfaction. Notre population ne retire pas plus de satisfaction de l'action restreinte de la Corporation commerciale canadienne. Nous avons créé un organisme incapable de fonctionner convenablement, parce que le ministre ne lui permettra d'agir qu'à la demande expresse d'une société privée. La population n'obtient pas plus de satisfaction de cet organisme que le ministre n'en aurait retiré, il y a trente ans, dans les circonstances dont j'ai parlé. Il y a certes lieu d'autoriser cette société à prendre l'initiative de vendre certains de nos produits excédentaires. Si un fabricant a un surplus qu'il ne peut écouler, pourquoi l'organisme de l'État n'essaierait-il pas de le vendre outre-mer? Je crois qu'on ne tire pas tout le parti possible de la Corporation commerciale canadienne.

Le très hon. M. Howe: Je signale au député que les exportations canadiennes se sont élevées l'an dernier à plus de 3 milliards de dollars, tandis que nos importations ont été d'environ 2.5 milliards.

M. Thatcher: Oui, mais nous en avons donné une bonne partie.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député ne veut certainement pas dire que tout ce commerce devrait relever de la Corporation? Cet organisme a été créé afin d'agir, lorsqu'il en est requis, pour le compte d'autres organismes de l'État, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du Canada. Lorsqu'il s'agit d'un pays étranger achetant sous le régime d'État, c'est la Corporation commerciale canadienne qui offre les marchandises réclamées par l'organisme de l'État acheteur; ce n'est là cependant qu'une fraction du commerce de notre pays. C'est surtout l'État qui s'occupe du commerce

[M. Macdonnell (Muskoka-Ontario).]

du blé. Les organismes étrangers l'achètent directement de la Commission canadienne du blé, service de l'État qui est chargé de le vendre. Le Gouvernement compte aussi des organismes spécialisés qui s'occupent d'autres transactions mais, dans l'ensemble, la plupart des échanges commerciaux avec les pays d'Europe et surtout avec le Royaume-Uni, s'effectuent entre particuliers. A mon sens, c'est le mode de transaction le plus satisfaisant.

M. Hackett: La Corporation commerciale canadienne a-t-elle été constituée en vue de parer en quelque sorte à une brève période de crise?

Le très hon. M. Howe: C'était là l'intention, au début, mais comme la société s'occupe des achats pour le compte du ministère de la Défense nationale, remplaçant ainsi le ministère des Munitions et des Approvisionnements, elle deviendra, advenant l'adoption de l'amendement, un organisme permanent.

M. Hackett: Le ministre n'avait-il pas l'intention de la supprimer dès le rétablissement de circonstances normales?

M. le président suppléant: A l'ordre. Les députés devraient permettre à un représentant qui a la parole de poursuivre son interrogatoire. Je crois que le député de Muskoka-Ontario avait encore des renseignements à demander lorsque le représentant de Moose-Jaw a interrompu l'opinant.

M. Macdonnell (Muskoka-Ontario): Alors, qu'il prenne la parole.

M. Thatcher: Une autre question seulement. Le ministre songerait-il à permettre à la société, durant l'année qui suivra, d'essayer d'écouler, de sa propre initiative, les produits excédentaires, tels les pommes, le miel et autres?

Le très hon. M. Howe: Tout le personnel du service du commerce étranger s'en occupe. Chaque fonctionnaire du ministère du Commerce est chargé de cette besogne. L'honorable député ne voudrait sûrement pas que nous rappelions nos commissaires du commerce pour envoyer des représentants de la Corporation commerciale canadienne dans tous les coins du monde, n'est-ce pas?

M. Thatcher: Pas du tout.

Le très hon. M. Howe: Je demanderais au député quels excédents il reste à écouler à l'heure actuelle. Je n'en vois aucun.

M. Thatcher: Les pommes de Nouvelle-Écosse, entre autres.

Le très hon. M. Howe: Nous avons débattu la question à satiété. On nous dit que l'organisme de vente de la Nouvelle-Écosse a vendu une forte quantité de pommes à la Belgique.